

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2024 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Absents : 5

dont représentés : 3

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille ROSSI, Hélène AUBRY, Antoine ANTONA, Simon FIDELI, Marie-Françoise MASSEI, Patrick RINIERI

Date de la convocation :

2 décembre 2024

Absents :

Lucette AMARO-CAPITAO (procuration à Paul BERNARDI), Barbara CASINI, Elodie MARSILJ-PELLICCIA, Fabienne PERALDI (procuration à Marie-Françoise MASSEI), Raphaël PIERRE-BIANCHETTI (procuration à Pascal LECCIA)

Délibération affichée en mairie

le : 11 décembre 2024

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 11 décembre 2024

Secrétaire de séance : Paul BERNARDI

Accusé réception reçu

le :

Délibération n°007-008-2024 : Réalisation d'un chemin d'accès au lieudit Cauro Sottano (2^e tranche) : validation des travaux et demande de subvention (M57)

Le Maire rappelle que la 1^{ère} tranche de la réfection complète du passage communal situé au lieudit Cauro Sottano, entre les vieilles habitations et les gites, a été validée en août dernier. Les travaux ont d'ailleurs été réalisés pour un montant de 13 300 € HT.

Il conviendrait désormais de prévoir la réfection de la 2^e partie de ce chemin.

Nous avons reçu l'offre de l'entreprise FERREIRA CONSTRUCTIONS (qui s'était chargée de la 1^{ère} tranche des travaux) pour un montant HT de 9 950 €.

Le Maire propose donc de retenir ce devis et de faire une demande de subvention au titre de la Dotation Quinquennale.

Le plan de financement est prévu comme suit :

Collectivité de Corse (dotation quinquennale)	60 %	5 970.00 €
Fonds propre de la Commune	40 %	3 980.00 €
TOTAL		9 950.00 €

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** la réalisation de la 2^e tranche du chemin d'accès au lieudit Cauro Sottano
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer le devis ainsi que tout autre document y afférant
- ✓ **CHARGE** le Maire de constituer le dossier portant demande de subvention

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,
Pascal LECCIA

Po  